DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
DECISIEL ISR DIVERSIFIE
PART G

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

DECISIEL ISR DIVERSIFIE, Part G
Code ISIN : FR0013281003

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et règlementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 02/06/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds Commun de Placement d'Entreprise multi entreprises, de droit français constitué en France.

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum règlementaire.

Objectifs : L'OPC est un nourricier de la part G de l'OPC LBPAM ISR FLEX EQUILIBRE ci-après dénommé « OPC maître ». Il est à ce titre investi en totalité et en permanence dans celle-ci et à titre accessoire en liquidités. La performance du fonds sera inférieure à celle du maître, en raison des frais qui lui sont propres. Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 85% dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître. L'objectif de gestion de l'OPC maître est le suivant : L'objectif du FCP est d'effectuer, sur un horizon de placement minimum de 5 ans, une sélection d'OPCVM et de FIA, français ou européens, au travers d'une allocation flexible du portefeuille entre les classes d'actifs (Actions et Taux), et leurs zones géographiques, réalisée sur la base de critères financiers et selon une méthodologie ISR. L'objectif de volatilité cible moyenne sur 5 ans glissants du FCP est de 8% (hors conditions exceptionnelles de marché). L'objectif de volatilité est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse pour le FCP.
La stratégie d'investissement et les techniques et instruments utilisés de l'OPC maître sont ainsi les suivants : Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Le FCP n'est pas géré en référence à un indice. Le choix des titres se fait en deux étapes : la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« Univers d'Analyse ») à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), et la seconde vise à sélectionner les titres dans le respect des contraintes du Label ISR. Le processus d'investissement du FCP consiste à combiner deux sources de performances potentielles : 1. Analyse des titres en portefeuille à l'aune de critères extra-financiers : 1. Le premier moteur de performance est d'investir dans une sélection de fonds « ISR » qui financent des émetteurs (entreprises et États) ou investissent dans des entreprises ayant les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale ou de gouvernance. L'Univers d'Analyse est constitué des OPC ayant reçu le Label ISR français ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 30 % de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou exclues ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra- financière supérieur à 90 % en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif. Ces OPC sont gérés ou non par LBP AM : a) OPC gérés par LBP AM : pour chaque OPC qu'elle gère, LBP AM définit un univers d'analyse à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de LBP AM, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter ou une note moyenne améliorée : la note moyenne ISR de l'univers d'analyse, à dépasser, après élimination de 30% des valeurs. L'analyse réalisée par LBP AM sur les titres en portefeuille des OPC qu'elle gère se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur une analyse décrite au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. La méthodologie mise en place par LBP AM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par LBP AM est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La liste d'exclusions de LBP AM, ainsi que celle définie par le label ISR français, servent de second filtre. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR Français (prises en compte par les OPC cibles), un comité d'exclusion, propre à LBP AM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. In fine, LBP AM reste seule juge de la qualité extra-financière de l'émetteur. L'approche ISR des OPC gérés par LBP AM peut être de deux sortes: une approche dite « en sélectivité », et une deuxième approche dite d' « Amélioration de Note » ; b) OPC labellisés ISR gérés par d'autres sociétés de gestion : des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. En tout état de cause, LBP AM privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie ; c) OPC non labélisés : le FCP pourra également investir dans la limite de 10 % de la poche « OPC » dans des OPCVM et FIA non labélisés, voire qui ne respecteraient pas de critères d'investissement socialement responsable. 2. Sur la base de l'Univers d'Analyse défini pour le FCP, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières. Le second moteur de performance est l'allocation entre les différentes classes d'actifs et zones géographiques. Dans l'objectif d'un encadrement des risques financiers, le FCP cherchera à diversifier de façon optimale les investissements sur les classes d'actifs et zones géographiques de l'univers d'investissement. Pour y parvenir, la société de gestion, à partir de son analyse macroéconomique et du suivi de la valorisation des différentes classes d'actifs, met en œuvre un processus encadré de pilotage du risque. Ce pilotage du risque est opéré en tenant compte : des anticipations des couples rendement/risque des différentes classes d'actifs de l'univers d'investissement ; de l'analyse de l'historique des couples rendement/risque des différentes classes d'actifs de l'univers d'investissement ; de l'optimisation de l'allocation du portefeuille diversifié ayant pour but de chercher à maximiser le rendement espéré dans le cadre d'un risque global du portefeuille exprimé en volatilité cible moyenne sur 5 ans glissants de 8% ; de l'encadrement des expositions par classe d'actifs. En particulier, le FCP sera investi dans les fonds sélectionnés dans des proportions permettant le respect des contraintes d'investissement suivantes : l'exposition actions du portefeuille ne pourra excéder 60% de l'actif net avec un maximum de 20% d'exposition aux actions des marchés émergents ; la sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille évoluera dans la fourchette [0 ; +6] ; l'exposition au risque de change sera limitée à 40% de l'actif net ; l'exposition au risque lié à la détention d'obligations convertibles sera limitée à 30% de l'actif net, l'exposition aux instruments de taux sera comprise entre 40% et 100%, dont 30% maximum de Green Bonds émis par des États ou des entreprises, ayant pour objet de financer par exemple, des projets, dans le domaine des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la gestion durable des déchets, la protection de la biodiversité, le transport durable ou l'adaptation au changement climatique. Les instruments de taux relevant de la catégorie spéculative (High Yield), ne pourront excéder 30% de l'actif net. Les titres sont sélectionnés : a) pour au moins 90% de l'actif net : parmi les OPC ayant reçu le Label ISR français ; b) pour moins de 10% de l'actif net : parmi des OPC non labellisés, voire qui ne respecteraient pas de critères d'investissement socialement responsable. En tout état de cause, le portefeuille du FCP est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les OPC labellisés ISR) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 10% maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR. Le FCP investit majoritairement (plus de 50% de son actif) dans des OPC de la société de gestion et/ou des entités du groupe La Banque Postale et/ou des entités du groupe Natixis Investment Managers. A titre accessoire le FCP pourra être investi dans des fonds détenant des obligations convertibles contingentes (« CoCos »). L'actif du FCP inclut notamment au travers des OPC sous-jacents, dans une limite de 15% maximum, les différentes catégories de dette subordonnée. Ces titres de créance présentent un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques. Le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille aux risques actions, taux, change, crédit. L'exposition du fonds est au maximum de deux fois l'actif.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés à J avant minuit au plus tard auprès du teneur de compte, et exécutés sur la base de la valeur liquidative datée de J+2 (jours ouvrés). Les ordres de souscriptions et de rachats sont à adresser à J avant 10h par courrier à LA BANQUE POSTALE – TSA 36001 – 36906 VALENCE Cedex 9, ou avant minuit par internet sur le site www.epargnesalariale.labanquepostale.fr.

Investisseurs de détail visés : Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise. Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque entre faible et moyen sur leur capital initial. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Règlement.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Teneur de compte : LA BANQUE POSTALE - Site internet : www.epargnesalariale.labanquepostale.fr

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : le Règlement, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible ⟷ Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'indicateur synthétique de risque du produit sont les suivants :

- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme
- Risque de liquidité

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Règlement.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Règlement du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	7 752 €	7 475 €
	Rendement annuel moyen	-22,48%	-5,65%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	9 041 €	9 313 €
	Rendement annuel moyen	-9,59%	-1,41%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 059 €	10 477 €
	Rendement annuel moyen	0,59%	0,94%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	11 359 €	11 384 €
	Rendement annuel moyen	13,59%	2,63%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :
- 28/03/2022 et 28/02/2025 pour le scénario défavorable
- 26/04/2019 et 26/04/2024 pour le scénario intermédiaire
- 28/02/2020 et 28/02/2025 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.
Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;

- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux (en €)	750 €	1 437 €
Incidence des coûts annuels (*)	7,50%	2,75% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,7% avant déduction des coûts et de 0,9% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 6,0% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels	Jusqu'à 600 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,50% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	150 €
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coûts de transaction sur ce produit. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans. La période de détention recommandée ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs étant indisponibles pendant 5 ans (hors PERCO) et jusqu'à la date de la demande de liquidation des droits à la retraite lorsqu'il s'agit du PERCO, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la loi.
L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.
La Société de Gestion de l'OPC peut décider, dans les conditions décrites dans le prospectus de l'OPC, de déclencher un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :
Par courrier : LBP AM – Épargne Salariale, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France
Par email : demandeclientsepargnesalariale@lbpam.com
Teneur de compte : LA BANQUE POSTALE - Site internet : www.epargnesalariale.labanquepostale.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse https://www.lbpam.com/publications.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8
Le Règlement, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 7 années passées, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France).
Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : https://www.lbpam.com/fr/products/fr0013281003.